

COMMUNE DE BURSINEL

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN D'AFFECTATION DU VILLAGE

Approuvé par la Municipalité
Bursinel, le
Syndic L. Crampon

Secrétaire
C. Gerber

Soumis à l'enquête publique
du
Au nom de la Municipalité
Syndic L. Crampon

Secrétaire
C. Gerber

Adopté par le Conseil général
Bursinel, le
Président C. Verdon

Secrétaire
J. Gaillard

Dossier n° 2090

Approuvé par le Département compétent du
Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département

Version du (enquête publique) 24.01.2022

PLAREL LAUSANNE

Entré en vigueur, le

Généralités

- Périmètre du plan d'affectation communal
- Périmètre du plan d'affectation du village
- Périmètres des plans d'affectation légalisés

Affectations du sol

- Zone centrale 15 LAT A
- Zone centrale 15 LAT B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT B
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - n° d'identification
- Zone de site construit protégé 17 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone viticole 16 LAT

Mesures de construction


- Limite des constructions nouvelle
- Limite des constructions radicie

Mesures d'équipements

- ● ● ● Itinéraire cantonal de randonnée pédestre - tracé indicatif

Mesures de protection

- ★ Monuments culturels : bâtiments / objets notés 1 au recensement architectural
- ★ Monuments culturels : bâtiments / objets notés 2 au recensement architectural
- ★ Monuments culturels : bâtiments / objets notés 3 au recensement architectural
- ★ Monuments culturels : bâtiments / objets notés 4 au recensement architectural
- ⊙ Régions archéologiques - n° d'identification
- Parcs et jardins historiques ICOMOS
- Sites pollués
- ★ Parcelle concernée par la disponibilité des terrains à bâtir



Plan de base établi à partir des données cadastrales fournies le 6 septembre 2021 par le bureau Bernard Schenk SA à Nyon.
Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté le, Signature :